N° 81
Avril 2011
103, rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél. : 01 45 44 63 26 /
09 64 44 19 19

E-mail : sos.paris@orange.fr
Site : http://sosparis.free.fr

LE BULLETIN D'INFORMATION DE

S.O.S. PARIS

PROTECTION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE

Le numéro :
1,50 €

ISSN 0997 - 3028

Directeur
de la publication :
Olivier de Monicault
Photos : Jan Wyers

Éditorial

Partout dans le monde le développement des villes se heurte à la difficulté de concilier la conservation d'un patrimoine ancien avec les exigences de la vie moderne. La préservation de « monuments » importants sert trop souvent d'alibi pour la démolition délibérée de ce qui fait la caractéristique de chaque cité et les villes du monde entier se banalisent sur le même modèle de l'architecture dite contemporaine.

Au cours des dernières années on a assisté au saccage de Pékin (de la même manière que Bruxelles il y a 50 ans) mais nous avons la consolation de constater que partout des gens se sont mobilisés contre ce type de vandalisme.

Ainsi à Saint-Pétersbourg les habitants ont obtenu l'abandon du projet de tour GAZPROM et à New York (ville pourtant symbole de la modernité) nombreux sont ceux qui se sont heurtés aux intérêts financiers quand ceux-ci voulaient porter atteinte à la préservation du mode de vie et au patrimoine immobilier du XIXe siècle et du début du XXe.

Conscients que ce combat est international, nous avons noué des contacts aux Etats Unis et, lors de notre récente Assemblée Générale, Mary Campbell Gallagher nous a parlé de l'attention que les américains amoureux de Paris portent au « skyline » de notre ville (c'est-à-dire à l'horizon panoramique du Paris intra muros) menacé par les projets de tours de la Mairie de Paris. Le texte de son discours se trouve dans ce bulletin.

Ces contacts nous ont confortés dans notre conviction que la protection du patrimoine d'une ville passe par la préservation de son « image » telle qu'elle a été harmonieusement façonnée au cours des siècles.

Sur un plan pratique, nous avons soumis un dossier afin d'obtenir un label international auprès du World Monuments Fund (du type UNESCO) pour protéger le « skyline » de Paris. Nous avons également facilité l'adhésion d'étrangers à SOS PARIS en mettant en place une possibilité de règlement en ligne par Paypal sur notre site web. Cette possibilité est également ouverte à tous nos adhérents en France.

Olivier de Monicault

Sommaire

- Éditorial p.1
- Assemblée Générale p.2 à 5
- La vie des arrondissements p.6 à 10
- Urbanisme p.11 à 15
- Des livres p.16
- Expositions p.17 à 18

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SOS PARIS DU MARDI 22 MARS 2011

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 22 mars 2011 sous la présidence d'Olivier de Monicault dans le cadre de la Délégation Wallonie-Bruxelles boulevard Saint Germain (l'ancien hôtel de Wignacourt) et en présence d'une assistance particulièrement nombreuse cette année.
Après la lecture du rapport moral et du rapport financier, de nombreuses interventions ont permis d'avoir un débat riche sur les nombreux problèmes qui préoccupent les Parisiens et sur les perspectives d'avenir de SOS PARIS, témoignant de l'intérêt que portent les membres de l'association à l'avenir de Paris.

Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité et l'Assemblée a procédé au renouvellement de la moitié du Conseil d'Administration dont le mandat arrivait à échéance.

L'assemblée a été suivie d'un vibrant plaidoyer de Mary Campbell Gallagher pour la défense de skyline parisien et d'une conférence passionnante de Jean Paul Midant sur l'architecture des XIXe et XXe siècles au Faubourg Saint Germain.

RAPPORT MORAL

L'année 2011 qui vient de se terminer était notre 38e exercice. Déjà, et pourtant hélas, les problèmes qui avaient provoqué la création de notre association demeurent d'actualité et j'ai l'impression chaque année lors de notre assemblée générale de répéter les mêmes choses : la difficulté de concilier la conservation d'un patrimoine ancien avec les exigences de la vie moderne, l'impossibilité de rendre beau le neuf et l'utile, le caractère provocateur de l'architecture contemporaine, le non respect du caractère spécifique de Paris tel que nous l'ont légué les générations précédentes, la dégradation du mode de vie, l'incapacité à améliorer les transports et la circulation, le manque d'information et de concertation…

Mais cette année, pour tenir compte de l'actualité et de plusieurs dossiers particulièrement préoccupants, je voudrais axer mon propos sur la **responsabilité des pouvoirs publics, qu'ils soient municipaux ou étatiques, sur le saccage de Paris**. Nous savons combien les particuliers sont l'objet de la part des pouvoirs publics de tracasseries (souvent justifiées) lors de tout projet immobilier, mais il nous faut hélas répéter - et on ne le dira jamais assez - qu'en matière de patrimoine le principal vandale a toujours été la puissance publique. Nous ne pouvons que constater que quand l'Etat ou la Mairie de Paris tiennent vraiment à un projet, ils n'hésitent pas à passer en force en mettant les exigences patrimoniales au second plan et en nous faisant au mieux (et pas toujours) la grâce d'un semblant de concertation.

Les Pouvoirs Publics se prétendent soucieux du patrimoine et multiplient les déclarations en ce sens mais ce n'est vraiment pas leur priorité. Et les procédures de protection, inscription MH ou PVP, avis de la commission du Vieux Paris, n'y changent rien et sont trop souvent illusoires.

A ce propos je voudrais tout d'abord vous parler de deux tours de passe-passe juridiques utilisés par l'Etat :
• tout d'abord le **Sénat**. Vous vous souvenez sans doute qu'il y a environ 7 ans le Sénat avait construit un bâtiment pour agrandir le Musée du Luxembourg sans permis de construire et avait régularisé après coup, la construction étant achevée. Pour éviter les recours contentieux dans le futur, le Sénat s'est voté il y a deux ans une loi sur mesure soustrayant désormais à toute autorité extérieure ses projets immobiliers. Ainsi il va pouvoir récidiver aujourd'hui en construisant deux nouveaux bâtiments soi-disant réversibles et provisoires pour loger un restaurant auprès du Musée du Luxembourg et n'aura pas à consulter les Monuments Historiques… Tout ceci sans permis de construire. Tel est maintenant le bon plaisir du Sénat !
• Autre turpitude, il y a un mois l'Assemblée Nationale a voté à la sauvette un « cavalier », c'est-à-dire un amendement sans aucun rapport avec la loi à laquelle il est rattaché, déclarant la **Fondation Vuitton** d'intérêt public. Ainsi celle-ci pourra passer outre à la décision du Tribunal Administratif annulant le permis de construire du Musée d'Art Contemporain à côté du Jardin d'acclimatation. Une fois de plus on va nous imposer un bâtiment certes conçu par un grand architecte, Frank Gehry, et sans doute de grande qualité architecturale mais parfaitement inadapté à l'endroit où il est prévu en bordure du Bois de Boulogne.

Je veux évoquer aussi l'incident survenu à la **Commission du Vieux Paris** fin janvier dernier à propos des **Serres d'Auteuil** menacées par le projet d'extension de Roland Garros. Devinant les réticences des membres de la CVP, la vice présidente représentant le Maire de Paris, Danièle Pourtault a tout simplement refusé que le dossier soit mis à l'ordre du jour de la CVP de peur que celle-ci exprime un avis négatif (pourtant seulement consultatif). Ainsi la Mairie de Paris a pu prendre sa décision sur un sujet ô combien sensible sans même consulter la CVP.
Devant cette atteinte à l'indépendance et à la crédibilité de la CVP, 9 membres dont moi-même ont quitté la séance. Et nous avons solennellement demandé que, conformément à ses statuts, la CVP soit toujours consultée avant les prises de décision, que son ordre du jour ne soit pas le monopole du Maire et que le suivi de ses vœux soit régulièrement publié.
Si la CVP n'est consultée que pour les affaires qui ne dérangent pas, on se demande à quoi elle sert !
Passant sous silence les ridicules résilles métalliques du

Ministère de la Culture j'évoquerai maintenant rapidement deux de nos grands échecs récents : **L'Hôtel de Choiseul Praslin** et l'**Hôpital Necker**. La Banque Postale a entrepris certes la restauration du petit hôtel particulier et de son jardin, mais a défiguré la rue de Sèvres avec un bloc de construction démesuré et incongru, véritable verrue défigurant définitivement une rue jusqu'à présent homogène. Quant à la barre de l'hôpital en construction, vous avez tous pu constater son gigantisme qui écrase tout le quartier. Dans ces deux cas, le vandale c'est une fois encore la puissance publique.

J'en viens maintenant aux affaires en cours :
• Vous avez tous pu suivre dans la presse le feuilleton de l'**Hôtel de la Marine**. Nous avons contribué avec d'autres associations à la mobilisation de l'opinion et il semble maintenant acquis qu'il ne sera pas vendu. Quant à la solution définitive qui sera, nous l'espérons, compatible avec le prestige et l'histoire de ce bâtiment, attendons les conclusions de la commission réunie autour du Président Giscard d'Estaing. Nous n'avons pas encore gagné, mais nous sommes moins inquiets qu'il y a un an.
• Plus préoccupante est **l'extension de Roland Garros**. Nous avons évoqué tout à l'heure le passage en force de M. Delanoë et vous savez que la Fédération Française de Tennis s'est prononcée pour le maintien à Paris de Roland Garros. Ce projet tout d'abord ne résout pas les besoins futurs de cet ensemble sportif et laisse présager dans l'avenir de nouvelles atteintes aux Serres d'Auteuil ou au Bois de Boulogne. Mais il pose un problème immédiat : le devenir des Serres d'Auteuil et de leur patrimoine botanique qui ne résistera pas à l'afflux du public. Je développerai cette affaire tout à l'heure si vous le souhaitez lors des questions.

Enfin, comment ne pas évoquer une fois de plus la question des **tours**. Les menaces sont multiples, que ce soit aux Batignolles ou dans le sud de Paris. Bien que les diverses consultations aient montré que les Parisiens n'en veulent pas, le Maire de Paris, est bien décidé à les imposer. Nous aurons l'occasion de reparler de ce dossier tout à l'heure.

La défense du patrimoine comme vous le voyez est essentiellement un problème politique et nous constatons qu'au-delà des belles déclarations de principe le patrimoine est le cadet des soucis de nos élus. Nous avons le sentiment que les Pouvoirs Publics considèrent nos associations comme des nuisances, des empêcheurs que l'on fait semblant de consulter et d'entendre, avant de passer outre.

Je n'ai pas l'intention de revenir en détail sur nos autres sujets de préoccupation, qu'ils soient nouveaux ou anciens. Vous les connaissez par la lecture de notre bulletin et la consultation de notre site et, tout à l'heure, vous aurez la possibilité de nous interroger plus en détail sur les sujets qui vous tiennent particulièrement à cœur.

Dans un instant, notre trésorier va lire son rapport financier. Je ne veux pas déflorer le sujet, mais je voudrais seulement souligner que notre situation demeure très précaire, ce qui veut dire qu'elle limite nos possibilités d'action, notamment d'action en justice. Nous avons de la peine à recruter de nouveaux adhérents et surtout de jeunes adhérents ; cela ne veut pas dire que les personnes se désintéressent du patrimoine, mais soit elles ne sont pas conscientes que les menaces sur le patrimoine demeurent toujours d'actualité, soit elles préfèrent militer dans le contexte plus égoïste du proche voisinage.

Devant cette indifférence du public, vous avez deux moyens de nous aider dans ce domaine : d'une part en faisant du prosélytisme et en nous amenant de nouveaux adhérents ; d'autre part, et c'est ce que font déjà de nombreux adhérents, en versant une somme supérieure à la simple cotisation qui je le rappelle est modeste et déductible des impôts. Je vous en remercie.

En terminant ce court rapport je voudrais insister sur mon intime conviction que le combat que nous menons pour sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics est toujours d'actualité comme à l'époque de notre création il y a 38 ans et qu'il est toujours aussi indispensable. Face aux exigences du monde actuel, nous avons la responsabilité de préserver pour les générations futures le Paris dont nous avons hérité.

Le Président
Olivier de Monicault

RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2010

Contrairement à l'apparence flatteuse de nos comptes 2010 arrêtés sur un bénéfice net de € 1 192 contre une perte de € 11 704 en 2009, cet exercice reste préoccupant au moins à deux égards :
• d'une part le ralentissement dans la progression des cotisations observé en 2009 (+3% à € 17 595) fait place à une forte baisse (-19% à € 14 173, - € 3 423) les situant ainsi bien en deçà de leur moyenne historique de € 15 000.
• d'autre part la Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction de la Ville nous a retiré son soutien, nous privant ainsi de la part de subvention qu'elle nous allouait (€ 1 370).
Ce sont ainsi près de € 5 000 de ressources qui nous ont fait défaut. L'incidence en a été masquée par :
• Le versement par la Ville sur le même exercice à la fois de sa subvention au titre de 2009, décalée pour des motifs administratifs, et de celle de 2010, soit € 6630 x 2 ou € 13 260 (au lieu de € 8 000 x 2 sur base antérieure).
• Enfin une dotation inespérée de € 3 000 par la Fondation Jullian qui, en raison du contexte de crise, n'en avait assuré aucune en 2009.
Notre trésorerie et nos comptes s'en sont donc trouvés ponctuellement améliorés de près de € 10 000 nous faisant ainsi clôturer cet exercice atypique sur ce bénéfice de € 1 192. Toutes choses égales par ailleurs, nous aurions

affiché une perte de l'ordre de € 9 000. Le résultat courant négatif de € 15 309 (c. € 11 919) rend plus précisément compte de la réalité d'un fonctionnement structurellement déficitaire quand bien même nos charges ont été strictement contenues (€ 27 273 c. € 27 849). C'est bien dire, malgré nos efforts, la précarité de notre situation.
Enregistré dans ces conditions exceptionnelles, le bénéfice de 2010 ne compense que marginalement les effets de la perte de 2009. Il n'assure au mieux qu'une détente passagère dans un processus confirmé de fragilisation de notre bilan et ne saurait suffire à conforter durablement notre perspective. Celle-ci, plus que par le passé, reste subordonnée à l'élargissement impératif du cercle de nos adhérents, seul gage de notre audience et des moyens de nos actions.
Enfin, cette situation provisoirement excédentaire de trésorerie nous a cette année encore évité d'entamer notre portefeuille qui, réévalué, s'élève en clôture à € 11 210 (c. € 10 969).

Jean Claude MOMAL
Trésorier

INTERVENTION DE MARY CAMPBELL GALLAGHER

NEW YORK, PARIS, MÊME COMBAT ! LES TOURS ET LE CAPITAL SANS FRONTIERES

Tout d'abord, je voudrais remercier notre président Olivier de Monicault, Jan Wyers, et Harold Hyman, et mes co-membres de cette association, de m'avoir invitée à prendre la parole. Je remercie Harold pour sa traduction excellente. Je suis américaine. Je suis new-yorkaise et j'aime Paris, donc je suis membre de SOS Paris. J'espére que SOS Paris sollicitera et recevra l'aide d'autres étrangers et étrangères comme moi.

Dans leur opposition aux tours, New York et Paris se ressemblent beaucoup. Les tours sont un problème international. SOS Paris peut nous donner espoir. Actuellement, la grande menace qui plane sur Paris est le projet municipal de 6 tours de grande hauteur. Le "Projet Triangle" de 50 étages est dans le 15e et la tour judiciaire est aux Batignolles. A mon avis, ce sont des horreurs pour Paris.

Je dois vous raconter une anecdote, comment j'ai découvert SOS Paris : Lorsque j'ai appris la menace de tours à Paris, en 2007, mes amis architectes Américains comme Européens, m'assuraient que la cause était perdue. C'était le problème de quelqu'un d'autre. J'ai écrit au parti des Verts de Paris, aucune réponse. J'ai écrit à Paris Historique, aucune réponse. Les rédactions de presse, où j'étais connue, ont répondu non, ils ne s'y interessaient pas. Enfin, l'année dernière, j'ai appris que Corinne La Balme donnait une conférence de presse au Grand Palais à la suite de son article sur l'enlaidissement de Paris. J'ai obtenu des adresses. J'ai écrit à Jan Wyers et il m'a envoyé des courriels gentils. J'ai écrit à Harold Hyman et il m'a jointe au téléphone le soir même. Donc j'étais connectée à SOS Paris ! Un miracle ! C'est après ça que j'ai écrit mon article sur les tours. SOS Paris l'a placé sur son site web et dans son bulletin. Merci.

Actuellement, c'est surprenant, mais Paris et New York se ressemblent beaucoup. New York et Paris ont tous deux été de grands centres industriels au XIXe siècle et au début du XXe. Mais aujourd'hui les usines ont disparu. La finance internationale s'est développée. Nous devenons des villes de très riches et de très pauvres.
Autre ressemblance, plus surprenante : New York est comme Paris majoritairement une ville de basse hauteur, avec par exception des hautes tours. Car New York comporte 5 arrondissements, Manhattan, le Bronx, Brooklyn, Queens et Staten Island. Même Manhattan est majoritairement une ville d'architecture basse.

New York et Paris font face à une menace commune : les pouvoirs publics ont besoin d'argent. Ils sont pauvres. Et voilà que les grands groupes spéculatifs internationaux, le capital mondial, cherchent à passer des accords avec les élus. Ils cherchent une aide financière pour construire d'immenses tours. Ils assurent des dollars aux élus. Ces groupes ne sont pas vraiment nos concitoyens. Ils font leurs affaires puis se retirent. Ce genre de capital-là fonctionne de la même façon partout. Tout ce qu'ils construisent est gigantesque ; ils adorent les tours gigantesques !

Voici un exemple new-yorkais : en 2002 - 2003, une filiale d'une société cotée, Forest City Enterprises, a proposé un projet à Brooklyn appelé "Atlantic Yards." Ce projet comprenait un stade de basketball, 16 tours, sur 89 000 m², avec bureaux et 6 430 unités de logement en plein milieu d'un quartier appelé Prospect Heights. Les habitations du quartier étaient traditionnelles datant du XIXe siècle, de 2, 3 et 4 étages, et il y avait aussi de petites usines. Le promoteur, Bruce Ratner, Président de la Filiale Forest City Ratner, avait promis au Maire de New York que le projet apporterait des millions de dollars annuels en recettes fiscales. Les autorités lui ont promis une aide financière et lui ont donné le pouvoir d'expropriation appelé "eminent domain." Il pouvait alors enfin tout raser.

Vous verrez qu'il y a des aspects familiers : Ratner a embauché le célébre architecte Frank Gehry. C'est peut-être comme Herzog & de Meuron pour le Projet Triangle. Il a embauché des lobbyistes spécialisés dans les élus locaux. Il a embauché un grand Cabinet de Relations Publiques pour lui produire des discours et des conférences. Il a obtenu de la bonne presse dans le "New York Times." Il a promis des postes aux minorités ainsi que du logement social.
Comme tout promoteur, il a utilisé un langage abstrait et intimidant dont voici quelques exemples : "espaces rénovés, accroissement de la présence humaine, prospérité accrue, densité accrue." Ou encore : "progrès, 24/7 quartier vital, modernité, world class, quartier en mouvement, audace, croissance, expansion, égalité...". Il a bien sûr évité de mentionner la destruction de maisons, ou d'un quartier tout entier avec son cadre de vie.

Les riverains ont poursuivi leur plainte jusqu'à la Cour Suprême des Etats Unis. Ils ont echoué. Et le résultat ? Ratner rase par touches depuis 2006 et aujourd'hui je témoigne que presque tout a été rasé ! Cet endroit en 2011 est un désert ! Ironie de l'histoire : Ratner n'a plus les fonds pour construire ! Peut-être que le stade de basketball et un bâtiment de plus seront un jour construit...

Désormais, je crois qu'il faut un plan d'action international pour combattre le capital international, pour Paris, ainsi que pour New York : nous avons, à SOS Paris, réussi certaines avancées, et nous avons lancé quelques chantiers.
Paypal : avec Jan Wyers, Tristan Fleurquin, et Christine Nédelec, j'ai ajouté une Fonctionnalité Paypal sur le site Web de SOS Paris. J'ai été le premier Américain à cotiser ! D'autres peuvent maintenant suivre.

Ensuite l'exemple de Gazprom à Saint-Pétersbourg : Un grand succès. Cette ville en Russie est de très basse hauteur, Gazprom avait amené la municipalité à faire une exception pour son projet de 100 étages. Mais le classement de la ville sur la Liste d'Observation en 2008 par le Fond de Monuments Mondial a beaucoup aidé à faire dérailler ce projet. 3000 personnes ont défilé, et le projet a dû être abandonné bien que les autorités aient longtemps résisté à ces pressions.

Une autre idée : une exposition publique serait trés utile. J'ai appris tout ce que Rémi Koltirine a fait. Et je sais aussi que depuis 1974, les maisons victoriennes en Grande Bretagne ne sont plus détruites comme avant, ceci à la suite d'une exposition sur l'architecture victorienne au Musée Victoria and Albert.

Encore une autre idée : il faudrait, je crois, que SOS Paris participe au lancement d'une conférence internationale sur les métropoles post-industrielles.

Nous n'avons pas toujours vraiment réussi avec New York et beaucoup d'Amércains veulent préserver Paris. Nous serions très contents d'avoir l'aide de Paris, pour Paris aussi bien que pour New York.

Mary Campbell Gallagher

Mary Campbell Gallagher est licenciée en droit de l'Université Harvard. Elle a fondé BarWrite®, école de préparation au barreau, et la maison d'édition juridique BarWrite Press. Elle a déjà publié des articles sur l'urbanisme new-yorkais et les pressions des promoteurs immobiliers.

SOS PARIS SUR TWITTER

Vous pouvez désormais suivre SOS Paris sur Twitter :

http://twitter.com/SOSParisAsso

Au fil des quartiers

Samaritaine : Plusieurs membres de SOS Paris ont répondu à notre appel à contribution pour les frais de notre recours en justice : nous les en remercions vivement.

1er ARRONDISSEMENT

L'ENSEIGNE DU RESTAURANT LE BOEUF À LA MODE

Nous avons récemment, par le biais d'un courrier au Ministre de la Culture, Monsieur Frédéric Mitterrand, attiré l'attention sur la disparition d'un élément décoratif parisien datant des années 1795. En effet, une enseigne en bois sculpté représentant « un boeuf de profil portant un chapeau de merveilleuse » se trouvait jusqu'en novembre 2010 à l'imposte du 8 rue de Valois, juste sous les fenêtres du Ministère de la Culture. Elle signalait l'ancien emplacement du célèbre restaurant « le Boeuf à la mode », fermé en 1936, lequel datait de la période révolutionnaire .
Nous nous sommes inquiétés que de récents travaux touchant cet immeuble aient fait disparaître cet élément de patrimoine, était ce à titre définitif ou seulement temporaire ? Le cabinet du Ministre nous a répondu qu'il s'était renseigné auprès des «Dîners d'Eloïse » la société responsable actuellement de la gestion de cet immeuble, et que ce bas-relief, en cours de restauration, serait prochainement replacé sur la porte cochère. Signalons toutefois qu'aucune date précise ne nous a été donnée, nous restons donc vigilants en attendant de revoir cette enseigne restaurée.

Véronique Vézinhet

3e ARRONDISSEMENT

OUVERTURE DU TEMPLE DES CULTURES NOUVELLES ET DES ARTS NUMÉRIQUES À LA GAIETÉ LYRIQUE

Grand succès pour ce lieu merveilleusement équipé. De nombreux concerts sont déjà prévus. Seuls la façade, l'escalier et le foyer ont été conservés, mais les nouveaux espaces modulables offrent de nombreuses possibilités.

Robert Bonneau

LE CARREAU DU TEMPLE

Nous ne pouvons évoquer sans émotion un de nos combats, de nos succès aussi : le Carreau du Temple.
Nous n'avions pas hésité à l'époque conduits par Marthe de Rohan-Chabot, à parcourir la distance qui séparait le Carreau de la Mairie de Paris, en portant sur nos épaules une grande maquette de l'édifice. Cette marche s'accompagnait des critiques et quolibets adressés à l'élu local de l'époque. Nous continuerons à penser que cette présence « in situ » est très importante pour la suite de nos actions futures.

La presse nous parle d'une « Mue du Carreau du Temple », les travaux continuent : des fouilles archéologiques commencées sur le site en 2010 ont permis de mettre au jour tombes, squelettes et pièces de monnaie du XVIIe siècle, Eglise du Temple et son cimetière occupant les lieux. L'ossature métallique de cette grande halle est à nu : les verrières ne seront pas reposées avant 2012. L'intérieur de l'édifice, l'ancien marché de la fripe que nous avons bien connu abritera un gymnase, un dojo pour les arts martiaux, deux salles de musique et un auditorium. Une salle polyvalente complétera ces équipements. Coût estimé à 60 millions d'euros.

Geneviève Paultre

6e ARRONDISSEMENT

JARDIN DU LUXEMBOURG PAVILLON DE LA FONTAINE

La fermeture de ce restaurant au charme poétique nous avait désolés. (Voir photo)
Après quelque temps, un chantier s'est installé : un trou énorme occupe le sol. Les ouvriers nous parlent de cave ? Nous consultons alors l'affichage de « l'autorisation des travaux » : arrêté 2010.893 des questeurs du Sénat, le 2 juillet 2010. Le bénéficiaire est la Société Pavillon Fontaine, 7 place du Tertre 18e. Des architectes d'intérieur et des décorateurs sont cités. Nature des travaux : agrandissement de l'emprise et restructuration du sous-sol. Affichage effectué le 19 août 2010.
Munis de ces informations nous sommes reçus par les Services d'Architecture du Sénat. Il faut dire que nous sommes très bien accueillis par deux architectes qui nous permettent d'avoir accès au dossier et au plan (ci-contre).
Ils nous précisent que le sous-sol comportera une chambre froide et une réserve réfrigérée réglementaire. Tout cela n'étant pas aux normes. Le public n'aura pas accès à ces lieux. Pour l'extérieur, une terrasse périphérique en bois est prévue.

Le Pavillon de la Fontaine au jardin du Luxembourg

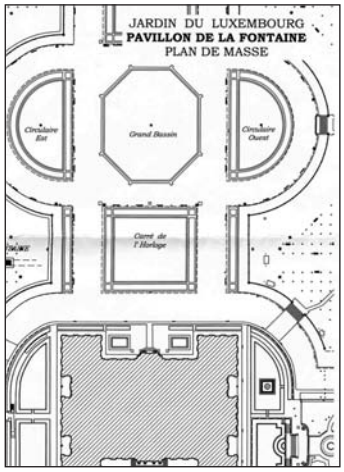

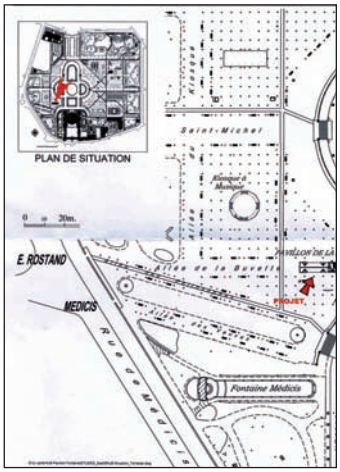

Nous attendons avec impatience la réouverture du restaurant sous les frondaisons…

Geneviève Paultre

7e ARRONDISSEMENT

MUR POUR LA PAIX

L'Association pour la pérennisation du Mur pour la Paix au Champs de Mars a fait paraître dans le Figaro un communiqué pour s'indigner une fois de plus des dégradations commises à l'encontre de celui-ci.

L'École Militaire vue à travers le Mur de la Paix

Le communiqué est suivi d'une liste de personnalités prestigieuses soutenant cette association.
Les dégradations, des graffitis racistes et antisémites, sont exclusivement attribuées à une « minorité » d'habitants du 7e.

Deux remarques :
1 - Il faut s'étonner que des personnalités politiques telles que J-P Raffarin, Martine Aubry, Roselyne Bachelot, J-F Copé, etc…, qui sont censées encourager le respect de la Loi, soutiennent cette Association pour la « pérennité » du Mur pour la Paix » sur le site classé du Champs de Mars. Elles devraient tout de même savoir que cette construction « perdure » dans la plus parfaite illégalité. Que l'on défende la Paix, soit, mais que l'on soit aveuglé par un lobbying qui mélange volontairement les genres, non ! Il faut aussi rappeler que cette association vilipende les habitants du 7e et certaines de leurs associations, « petits bourgeois étriqués » étant leur qualificatif préféré.
2 – C'est sans compter les actes de vandalisme perpétrés à longueur d'année sur le Champ de Mars et que les habitants de l'arrondissement dénoncent régulièrement et déplorent sans être le moins du monde entendus par les pouvoirs publics concernés.

La « Paix, mot qui donne un nouveau sens au Champ de Mars » conclue le communiqué : le Champ de Mars n'a pas besoin de ce nouveau sens, son histoire est suffisamment riche pour se suffire à elle-même.

Et la beauté de la perspective Trocadéro - Champ de Mars - Ecole Militaire n'a pas à être polluée par une « installation » érigée pour une durée provisoire et sans permis de construire !

Christine Fabre

CHAMP DE MARS TROCADERO

Multiplication exponentielle des vendeurs à la sauvette aux abords de la Tour Eiffel et du Trocadéro : ils sont en terrain conquis ! Madame Stéphanie Rousselet, commissaire de Police du 7e arrondissement nous a expliqué que cela ne servait à rien de les arrêter puisqu'ils revenaient systématiquement mais que la Police cherchait plutôt à remonter les filières. Jusqu'à quand ? N'importe quel passant peut assister à la distribution du matériel par un petit caïd, et les riverains savent où sont les planques, que ce soit pour la drogue ou pour les souvenirs : pourquoi ne pas saisir et détruire cette marchandise ? A en croire la Police, c'est pire que l'Hydre de Lerne. A quoi servent ces policiers qui s'élancent gaiement du commissariat en rollers et que font exactement les patrouilles à vélo qui sillonnent l'esplanade ? Mystère !
La saleté, les vendeurs à la sauvette, les voleurs à la tire, les tentes sauvages : quelle magnifique image de la France donne notre capitale.

Christine Fabre

ÉGLISE ORTHODOXE RUSSE

Choix délicat s'il en fut, le projet architectural de la future église orthodoxe russe est maintenant fait.

Maquette du Centre Culturel et Culturel Orthodoxe

C'est le projet de l'équipe franco-russe Sade et Arch Group, menée par l'architecte espagnol Manuel Yanowsky, qui l'a emporté. La lutte d'influence au sein du jury, dont je faisais partie, a été assez incroyable ; et le moins qu'on puisse dire, c'est que ce choix n'a pas été le fruit d'un consensus.
Nous aurons donc une troisième canopée – la première étant celle des Halles et la deuxième celle de LVMH au Bois de Boulogne – surmontée de cinq bulbes. On nous a toujours montré le projet vu d'en haut, mais nous ne passons pas nos journées sur la Tour Eiffel et je m'interroge encore sur l'architecture de cette église vue par le piéton. Elle apparaîtra, quai Branly, derrière un écran de verdure ; avenue Rapp, les bâtiments administratifs – logement des prêtres, centre cultuel et culturel, bureaux – seront entièrement dissimulés par des jardins suspendus. Sur le papier, c'est tout à fait satisfaisant, mais on peut vraiment se poser la question de l'entretien de ces jardins et du vieillissement de la canopée, quand on voit l'état, pour le moins délabré (il y traîne des Algécos, des tuyaux et autres reliquats de travaux), des jardins de l'Ambassade de Russie boulevard Lannes. On reste dubitatif quant à l'avenir de ces futures terrasses…
Pour Paris, ville ouverte, et pour le 7e arrondissement c'est néanmoins une chance d'accueillir sur cet emplacement prestigieux nos amis russes.

Christine Fabre

8e ARRONDISSEMENT

RUE DU ROCHER

Dans notre précédent numéro, nous nous sommes émus du devenir du vaste ensemble immobilier du 34-38 rue du Rocher et 23 rue de Vienne qui comprend des ouvrages inestimables d'Urbain Cassan, Jean Prouvé et Raymond Subes, témoignage exceptionnel de l'Art Déco des années 1930.

Interrogé, le nouveau propriétaire, la société Nexity qui l'a obtenu par voie d'échange, nous a fait savoir avoir été très sensible aux recommandations de la Commission du Vieux Paris et de l'architecte local des Bâtiments de France.
Il a donc décidé de conserver notamment :
• Les ferronneries des 4 escaliers.
• La verticalité des façades voulue par Urbain Cassan.
• Un bureau témoin de 2 trames au RC, avec les châssis à guillotine, les cloisons et les faux-plafonds.
• Les abris anti-aériens de l'immeuble « Vienne ».
• Les menuiseries extérieures réalisées au 6e étage par Jean Prouvé.
Globalement, ces mesures ne sont pas négligeables si nous considérons toutes les contraintes techniques et financières auxquelles est soumis un professionnel de l'immobilier. Cependant, nous continuons à penser qu'elles ne sont pas tout à fait suffisantes au regard des « richesses » colossales trouvées sur place dont une partie, c'est sûr, sera perdue à jamais.

Régis de Savignac

9e ARRONDISSEMENT

DU NOUVEAU POUR LE 39 AVENUE TRUDAINE, DANS LE RESPECT DU PLU OU NON ?

La Chambre de commerce et de l'industrie a vendu récemment son bâtiment du 39 avenue Trudaine (*photo, voir aussi notre bulletin 73*) qui abritait l'école Advancia, à la société de promotion immobilière Nacarat. La mairie, qui était intéressée par ce bien, n'a pu l'acheter au prix du marché. En revanche, l'enquête publique et la modification du plan d'urbanisme ont pesé dans les conditions de la vente.
Le bâtiment et ses façades des rues Bochart de Saron et Condorcet bénéficient d'une protection patrimoniale (PVP) en raison de la notoriété de l'architecte: Juste Lisch. C'est l'architecte de la gare Saint-Lazare. Il a construit le bâtiment de l'avenue Trudaine en 1863. La Mairie nous dit « nous avons obtenu que le promoteur immobilier aménage une crèche de 350 m² avec un petit jardin et réserve 25% de la surface habitable aux logements sociaux. Ce sera à la Direction de l'Urbanisme de valider le permis de construire. S'il y a une surélévation, elle sera modeste ». Ces dernières paroles nous ont mis la puce à l'oreille – y aura-t-il encore une fois une modification ad hoc du PLU ? Cette affaire sera donc à surveiller de près; déjà les habitants du quartier veulent s'organiser en comité pour freiner les ardeurs des promoteurs. Nous avons exprimé nos inquiétudes par mail à la Mairie du 9e. Elle nous a répondu : « la Mairie qui est à l'origine de la protection du bâtiment aura à cœur de la voir respecter ». Dont acte.

Jan Wyers

UN IMMEUBLE CLASSÉ, CONÇU PAR CHARLES GIRAULT, VENDU, VA ÊTRE RESTAURÉ

L'immeuble du 21, rue Blanche a été vendu par la Ville de Paris à JGS Invest, un groupe privé, pour 5,2 millions d'euros. Ce joli bâtiment avec ses balcons en courbe a été conçu par Charles Girault, l'architecte du Petit-Palais. Il a abrité notamment l'Ensatt, l'école nationale supérieure d'arts et techniques du théâtre (parmi les anciens élèves : Jeanne Moreau, Michel Serrault, Jean Rochefort…), et le siège d'une banque. ?? La mise aux normes de sécurité et l'adaptation des 1100 m² pour accueillir du public auraient nécessité entre 1,8 million et 3 millions d'euros de frais de rénovation, ce qui a amené la Ville de Paris à vendre ce bien pour 5,2 millions d'euros. Pour éviter la spéculation immobilière, l'acheteur s'engage à ne pas revendre le bien dans un délai de deux ans et demi. La ville demande à l'investisseur d'exploiter ce lieu pendant dix ans pour de l'habitat (logements sociaux ?) ou une destination d'intérêt public. Cette affaire a fait l'objet d'un message de notre part à la Mairie qui a réagi rapidement et nous a rassurés.

Jan Wyers

13e ARRONDISSEMENT

GARE D'AUSTERLITZ : LA TRANSFORMATION EN MARCHE

La construction de la dalle qui doit couvrir les voies ferrées, a commencé, dans l'espace proche de la Gare d'Austerlitz, comme le prévoit le projet de la SEMAPA, la société chargée de l'aménagement de Paris Rive Gauche. D'étranges piliers de béton en forme de lotus commencent à pousser, à toute allure, dans l'espace ferroviaire.

La gare d'Austerlitz en travaux

Le projet prévoit la construction de 80 à 85.000 m² de bureaux sur l'avenue Mendès-France, exposés côté nord-est/sud-ouest, ce qui va changer totalement l'aspect de cette avenue qui baigne dans la lumière aujourd'hui et offre une vue directe sur le dôme de l'église Saint Louis (1670) de l'Hôpital de la Salpetrière (1656). La dalle aura une superficie de 600 m de long sur 45 m de large, et une première partie doit être terminée fin 2011. Le projet comprend 3 programmes de bureaux à construire entre 2013 et 2015. Évoqué à plusieurs reprises, un important projet d'hôtel doté d'un restaurant panoramique, du côté du pont Charles-de-Gaulle (1996), reste à confirmer. Le réaménagent de la gare prévoit la conservation de la Halle (inscrite aux MH) et la "valorisation" des éléments du patrimoine qui sont... ni plus, ni moins, l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, la cour Saint-Louis... Sans oublier les jardins Marie-Curie.

Proposé par le cabinet Arep et l'architecte Jean Nouvel, prévoit une transformation radicale du site historique de la Gare d'Austerlitz (1867, etc.), sans aucune considération à l'égard de son architecture, de son style, de sa place dans le cadre urbain parisien qui, jusqu'au milieu du 20ème siècle, a pu évoluer de façon harmonieuse. Le verre, l'acier et le béton doivent remplacer le calcaire blond parisien, l'ardoise des origines... Après tout, qui se soucie encore de la Belle Époque ? En quoi concernerait-elle Paris ?

Depuis très longtemps, la Gare d'Austerlitz reste sous-utilisée et mal aménagée. Que penser par exemple de cette énorme partie de la halle derrière un "cache-misère", utilisée comme parking ou transformée en "désert d'intérieur" - digne de décor d'un thriller ?... Dans l'attente, sans doute, d'arriver à mettre en place une entreprise d'envergure, comme c'est le cas aujourd'hui, pour mieux la mettre en valeur !

SOS Paris, avec beaucoup d'autres associations, s'était battu dès le début des années 90, contre le projet d'aménagement Seine Rive Gauche pour défendre, entre autres, les bâtiments de la Place Valhubert (dont il ne reste que les façades), ou les platanes du Quai d'Austerlitz. Le projet à l'époque prévoyait une... transformation radicale de la Gare, avec des démolitions de bâtiments anciens et la "modernisation" du site par des immeubles contemporains faisant face au Jardin des Plantes et au long de la Seine...

M.K.

14e ARRONDISSEMENT

ANCIEN HOPITAL SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Chapelle du Noviciat de l'Oratoire

Notre attention ayant été attirée par Jean Louis Hannebert, architecte du Patrimoine, sur la Chapelle du Noviciat de l'Oratoire quant au sort incertain qui semble lui être réservé dans le cadre du projet de modification du PLU du terrain de l'hôpital Saint Vincent de Paul. Comme lui, nous ne parvenons pas à savoir où sera la part des citoyens dans cette réflexion et en particulier quel sort est ou sera donné aux bâtiments du XVIIe siècle de l'architecte Gitard. A titre conservatoire nous avons saisi le Préfet de Région, Monsieur Claude Kupfer début février dernier lui demandant d'urgence une protection Monuments Historiques pour ces bâtiments.

Jean Claude Momal

15e ARRONDISSEMENT

NECKER

Comme on pouvait le craindre, l'extension de l'hôpital Necker est une véritable monstruosité digne des pires constructions de l'Europe de l'Est. Ce mastodonte sans aucune recherche, purement

L'extension de l'hôpital Necker

utilitaire, défigure le carrefour rue de Sèvres – boulevard des Invalides pour la plus grande honte de l'Assistance Publique qui se fout évidemment de l'architecture.
Réjouissons-nous que Laënnec soit sorti de son giron, même l'Hôpital Pompidou est un chef-d'œuvre en comparaison de ce bâtiment concentrationnaire.

Louis Edmond Goupy

UNE TOUR DE 180 MÈTRES À PARIS

Parisiens, réjouissez-vous : avec la tour Triangle votée par le Conseil de Paris, vous aurez une deuxième tour Montparnasse.
Faire échouer ce projet littéralement scandaleux est exactement le genre de victoire que SOS Paris peut remporter dans les années qui viennent. Lors d'une des premières concertations, le directeur du parc des expositions s'opposait à cet amalgame de densification sur un espace qui doit rester horizontal.
Les déconvenues du front de Seine et les scandaleux rattrapages financiers imposés aux contribuables ne peuvent pas se multiplier indéfiniment.
Projeter Paris dans un mur absurde pour laisser une marque personnelle lors d'un fugitif mandat est la honte de nos élus et nous devons la dénoncer !

Tristan Fleurquin

16e ARRONDISSEMENT

VILLA SOUCHIER

La décision de la FFT de maintenir Roland Garros à Paris a été un véritable coup de massue et l'annexion des Serres d'Auteuil a provoqué la consternation. En y regardant de plus près, le projet tel qu'il a été ficelé par la Mairie de Paris a montré une telle accumulation de passe-droits, de concessions exorbitantes que de nombreux recours se dessinent portés par les associations de défense.

Une certaine presse de gauche se déchaîne à un tel point contre ces associations de vilains bourgeois du 16e qu'on se demande si la Mairie de Paris est aussi sûre d'elle qu'elle le prétend.

La Villa Souchier

Heureusement, le 16e est un quartier plein de charmes quelquefois bien cachés. Il existe des lieux protégés par de grosses grilles qui recèlent des trésors de calme et de charme telle la Villa Souchier, parfait alignement de petits hôtels qu'il faudrait protéger des projets vengeurs de l'urbanisme hétéroclite urbain.

Martine Le Mouël

18e ARRONDISSEMENT

CITE DES ARTISTES

Une réunion d'information publique a été organisée le 18 janvier 2011 par la Mairie du 18e arrondissement concernant « l'entretien du patrimoine végétal » de la Cité des artistes. Aux questions posées par les représentants des riverains, du Collectif biodiversité Montmartre, des associations LPO, SPPEF, ARBRES., SOS PARIS, des élus, des journalistes, représentants du CSCAVM, il a été affirmé, au nom du Maire :
1- « qu'il n'y avait aucun projet de prévu par la Ville de Paris sur l'espace Norvins et ses bâtiments protégés » et que « la Mairie, propriétaire de ces lieux, maintient les statuts actuels d'ateliers - logements pour artistes sous cette mandature ».
2- d'autre part, que « cet espace sera entretenu à raison de 2 fois par an au minimum par ses services pour le parc ainsi que pour ses bâtiments ». Il a été rappelé que le manque d'entretien de la végétation de l'espace vert protégé a engendré l'obligation de coupe d'arbres, soit 24 au total.
Ces abattages ont été réalisés dans la semaine du 7 au 11 mars, comme annoncé lors de cette réunion.

Le bois montmartrois a été sauvé. Grâce à la mobilisation de tous des garanties sur le maintien du statut actuel de la Cité des Artistes et sur le respect de la biodiversité à Montmartre, dans l'intérêt des citoyens ont été obtenues de la Mairie.

Comité de Sauvegarde de la Cité des Artistes du Vieux Montmartre : cscavm@gmail.com

MONTRE MOLLE

La charmante Place du calvaire toute arborée au cachet très montmartrois à 10 mètres de la Place du Tertre pourrait devenir l'écrin d'un projet controversé et très cher, présenté au Conseil de Quartier de Montmartre du 30 novembre 2010, de sculpture de la Montre Molle de Salvador Dali.

Christine Nedelec

Projet de Sculpture de La Montre Molle de Dali

PARIS EN VUES D'OPTIQUE

Vue d'optique du Panthéon

L'idée d'une exposition de vues d'optique est née de la convergence entre les buts de notre association SOS Paris et la passion d'une collectionneuse.
Une des préoccupations essentielles de SOS Paris est en effet de conserver au cœur de la capitale l'harmonie unique que lui ont léguée les monuments et le parcellaire des siècles prérévolutionnaires.
Cette collection chinée au cours de trente années de recherches dans toute la France propose à travers 70 vues d'optique un aperçu très complet de la physionomie de la Ville au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Elle illustre notamment tous les ponts de Paris existants, des monuments disparus comme la Fontaine de la Samaritaine, ainsi que des jardins, des intérieurs d'églises, des boulevards, l'animation des rues, des foires, les feux d'artifices, les fêtes et évènements de ces époques.

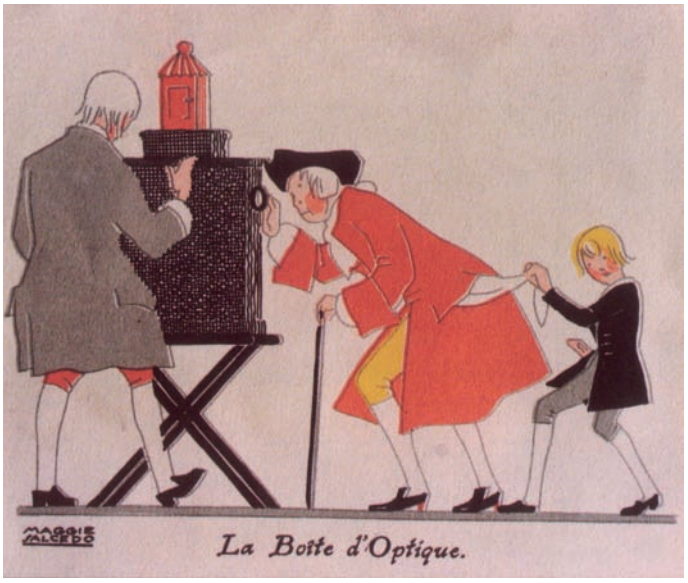

Montreur de vues d'optique

Les vues d'optique, en réalité gravures d'un type particulier sont les véritables ancêtres du cinéma. Montrées par des colporteurs, elles permettaient aux habitants des villes et des campagnes de se faire une représentation du vaste monde et

des évènements qui s'y déroulaient. Les colporteurs avaient deux façons de montrer ces vues d'optique : soit sur un panneau de toile où elles étaient collées et qu'ils déroulaient devant les spectateurs, soit au moyen d'une boîte d'optique qui donnait une certaine perspective à ces images.

La Mairie du Ve arrondissement a accepté d'accueillir cette collection qui sera exposée : 21 place du Panthéon, du 14 au 21 octobre, tous les jours de 13h30 à 17 h et le samedi 15 octobre de 10h à 13h. Entrée libre.
Retenez cette date, venez nombreux et amenez vos amis.

LE MOT DU TRESORIER

Comme le rapport financier vous l'a indiqué, nos finances ont été affectées par la suppression d'une partie de la subvention de la Ville. Il nous faut donc plus que jamais encourager nos adhérents à veiller à la régularité du règlement de leurs cotisations. L'Assemblée Générale est désormais derrière nous et nombre d'adhérents restent encore devoir se mettre à jour. Nous comptons sur eux.
Je profite de cette occasion pour remercier tout particulièrement nos bienfaiteurs qui par une cotisation accrue ont manifesté leurs encouragements.

Jean Claude Momal

ÉQUILIBRE DE LA LUMIÈRE

Hôtel de la Marine - Salon des Amiraux

Extrait de J.F. Revel « Les plats de saison », 9 Mai 2009 :

… Se trouver dans les salons d'un édifice du XVIIIe siècle procure toujours une quiétude et une félicité due en grande partie aux ouvertures sur l'extérieur, à ces larges et grandes fenêtres par lesquelles pénètrent avec douceur et vous baignent sans vous agresser la lumière et le paysage. Comment se fait-il que l'architecture des deux siècles suivants n'ait pas davantage retenu les leçons de cette science des fenêtres, de ce commerce harmonieux et à peine chuchoté entre le dedans et le dehors ? Le XIXe est revenu aux ouvertures rétrécies et aux appartements sombres. Le XXe a inventé les « baies vitrées » alors pour le coup beaucoup trop larges, par lesquelles la lumière matraque les yeux plus qu'elle n'éclaire les lieux. Mais le dosage raffiné qui permet de se sentir protégé sans se sentir enfermé, c'est le secret perdu des architectes du XVIIIe siècle…

ZOO DE VINCENNES

La Commission des Sites s'est complue une nouvelle fois de son rôle de chambre d'enregistrement. Le projet de rénovation du Parc Zoologique de Paris présenté lors de la séance du 25 Janvier par le Muséum National d'Histoire naturelle en partenariat avec la société Chrysalis (mandatée par Bouygues, concessionnaire pour 25 ans) souffrait de graves incohérences soulignées par tous les intervenants : Conseillers de Paris, chef du S.T.A.P. (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, nouvelle appellation des A.B.F. !), architectes, représentants des associations. En outre, il s'agissait d'une seconde mouture tenant compte, en principe, d'observations formulées par la Commission Supérieure des Sites et en réalité restée identique à la première.

Eh bien, cette première/seconde mouture a été adoptée, car la consigne était donnée par la Ville et par l'Etat de ne pas ralentir "inutilement le programme des travaux"; le rapport défavorable de l'A.B.F. a été relégué aux oubliettes. Soyons honnêtes, le vote est assorti de nombreuses réserves mais il y a fort à parier qu'il n'en sera tenu aucun compte par les intéressés, comme la fois précédente.

Louis Edmond Goupy

URBANISME

RÉGLEMENT LOCAL SUR LA PUBLICITÉ ET LES ENSEIGNES ET PRÉENSEIGNES

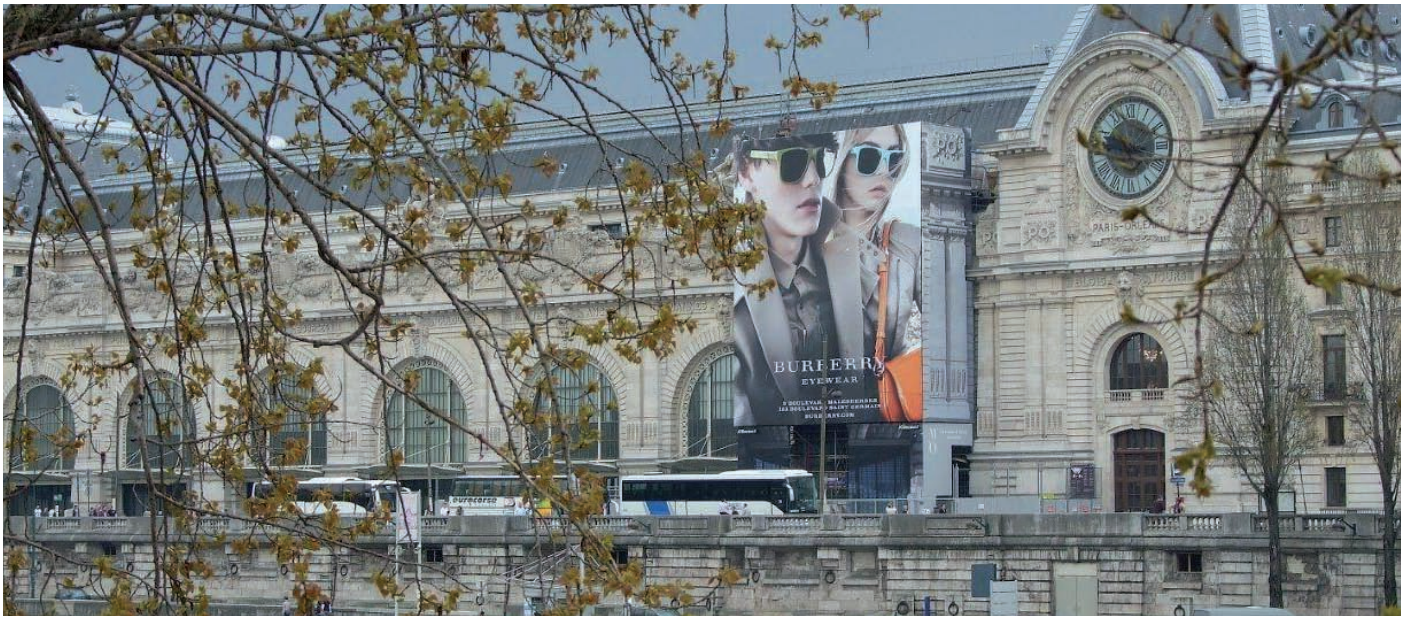

Le nouveau projet de règlement sur la publicité et les enseignes à Paris, mis en chantier depuis 2003, ajourné en 2007 pour vice de forme et réexaminé depuis 2010 par un groupe de travail "ad hoc" (dans lequel S.O.S. Paris était représenté), a été adopté de justesse par la Commission des Sites le 17 Mars dernier avant de passer le 29 mars devant le Conseil de Paris. Le temps presse car la loi "Grenelle II" prévoit des dispositions extrêmement restrictives à l'échelon national, à moins que d'ici Juillet un règlement local moins laxiste que celui de Paris qui date de 1986, soit arrêté par le Maire de Paris. Il s'agissait donc de réaliser cette fois dans l'urgence un compromis entre les ambitions des publicitaires, les contrats de la Ville et les demandes des défenseurs du patrimoine et du cadre de vie.

Le projet présenté reflète ces exigences contradictoires : il réduit les possibilités d'affichage publicitaire tant en surface qu'en densité; cependant le droit d'exprimer et de diffuser des informations reste garanti par l'instauration de quatre zones de publicité plus ou moins restreinte, couvrant l'intégralité des vingt arrondissements, à l'exception des zones de publicité interdite - sites classés, monuments historiques, secteurs sauvegardés, espaces boisés classés - et du plan d'eau de la Seine.

On peut regretter que certaines mesures préconisées par les associations du patrimoine n'aient pas été retenues, telles que l'interdiction des publicités défilantes ou la limitation des dispositions publicitaires sur les toitures terrasses. Certaines

incohérences se font jour, on peut ainsi déplorer qu'un décret récent permette l'affichage payant sur les bâches dissimulant les travaux d'entretien ou de ravalement des monuments de l'Etat. L'exemple funeste du Musée d'Orsay fait bien des envieux chez les particuliers privés dans le projet de cette manne financière.

D'un point de vue pratique, nous informons nos adhérents que l'ensemble des documents (projet de règlement, plans des zones par arrondissement, liste des bâtiments et des espaces verts protégés) peuvent être consultés, sur demande, au Secrétariat. Ils pourront notamment vérifier si les enseignes des commerces de leur immeuble ou de leur rue respectent bien les dispositions réglementaires, ce qui n'est pas toujours le cas dans les arrondissements centraux. Précisons à cet égard que les amendes pour infraction ont été triplées par la loi Grenelle II, sans pour autant être dissuasives.

Louis Edmond Goupy

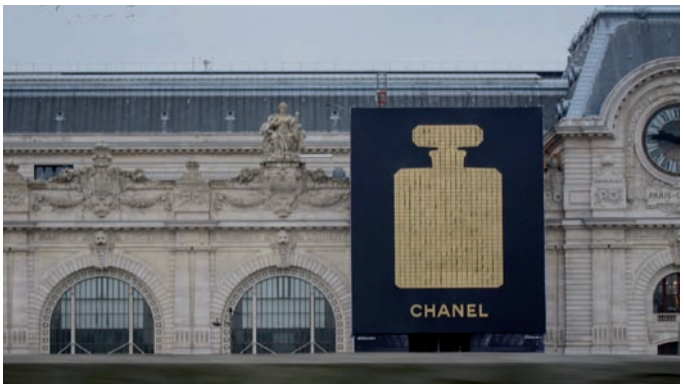

TERRASSES

Parallèlement au Projet de Règlement sur la Publicité et les Enseignes dont nous reparlerons, la Ville de Paris s'apprête à revoir le règlement d'installation de terrasses et étalages sur l'espace public pour le mettre en conformité avec les usages qui se sont instaurés au fil des ans. Quand on fait le compte des nuisances que génèrent les installations abusives et peu sanctionnées (35 € par infraction constatée), pour les habitants de Paris, on peut tout craindre: bruits nocturnes, déchets, impossibilité de passer avec une voiture d'enfant ou de handicapé, etc...

Des propositions ont été faites pour améliorer le projet présenté par la Ville, mais elles vont évidemment à contre-courant du but recherché par celle-ci : animation et convivialité, les maîtres mots du règne. Rappelons-les malgré leurs maigres chances d'aboutir : respect de la largeur de 1m.60 pour les piétons, interdiction des dispositifs de chauffage très énergivores, fermeture des terrasses après 22 heures, suppression des contre-terrasses, non-autorisation des terrasses sur les trottoirs étroits, amendes dissuasives ; on peut toujours rêver... En revanche, il serait inadmissible de ne pas tenir compte des disparités des voies parisiennes, les règles de gabarit ne pouvant s'appliquer de manière uniforme sur l'ensemble du territoire parisien, ce qu'a démontré la consultation effectuée dans chaque arrondissement.

Louis Edmond Goupy

RUGBY

Nous apprenons qu'un stade de 32 000 places sera construit pour le rugby à Nanterre. Si cette nouvelle est exacte, comment ne pas se désoler de la démolition inutile du stade Jean Bouin pour les beaux yeux de Monsieur Guazzini et des millions d'euros que coûtera sa reconstruction.

DERNIÈRE MINUTE : nous apprenons que les travaux de démolition sont provisoirement stoppés à la suite du recours gagné par un groupe d'associations dont SOS Paris. Hélas il suffira au Maire de modifier la présentation de son projet pour que ceux-ci reprennent. Victoire, mais victoire à la Pyrrhus.

Louis Edmond Goupy

BARAQUES À FRITES

La Ville de Paris a lancé un appel à candidature pour la location de 16 emplacements commerciaux dans des quartiers prestigieux de la capitale, 3 devant le Sacré Cœur, 12 dans les quartiers centraux et de l'ouest, un à l'est (Arc de Triomphe, Opéra, Pont de l'Alma etc.). Il ne s'agit pas de simples carrefours mais bien des sites les plus prestigieux et les plus fréquentés de Paris.

Autant on peut comprendre l'existence de foires et de marchés qui s'inscrivent dans la tradition parisienne, autant il paraît inopportun, c'est le moins qu'on puisse dire, d'installer des lieux de vente sur les sites et posés comme des verrues que les touristes ne pourraient éviter de photographier devant les monuments.

Ces commerces viendront s'ajouter aux nombreux autres, hétéroclites qui parsèment les trottoirs de la capitale, de la baraque de Noël non démontée à la roulotte sédentarisée de voyante astrologue.

Ces nouvelles installations seront censées être précaires mais on voit mal comment elles seront démontées chaque soir ; il est évident que les attributaires de ces emplacements demanderont petit à petit qu'ils deviennent pérennes, comme c'est déjà le cas, par exemple aux abords de l'Opéra ou à Saint Germain des Prés où les stands alimentaires ou d'articles de Paris ne sont jamais démontés.
Dans la mesure où certains de ces commerces seront alimentaires et le nettoyage étant ce qu'il est, on peut craindre que les trottoirs soient en permanence souillés de déjections de toutes sortes (cornets à frites, gobelets, débris de nourriture etc.).
Il semble qu'au-delà des buts de convivialité, la Ville de Paris se lance dans une vaste opération d'exploitation des trottoirs à des fins financières.

(Extrait du Communiqué de presse rédigé par la Plateforme, Accomplir et SOS Paris)
http://www.paris.fr/portail/pro/Portal.lut?page_id=9516&document_type_id=5&document_id=86914&portlet_id=23512

Louis Edmond Goupy

LA CRÉATION CONTEMPORAINE À L'ASSAUT DES VIEUX QUARTIERS

Nous avons à de multiples reprises souligné que protéger le patrimoine parisien ne consistait pas seulement à sauver des monuments mais également à respecter l'harmonie des ensembles.
Comme nous l'avons dit lors de notre assemblée générale, la rue de Sèvres vient d'être défigurée par la construction de l'immeuble de la Banque Postale qui, à proximité de l'Hôtel de Choiseul-Praslin, ne respecte ni les gabarits ni l'unité de matériaux de cette rue du 6e arrondissement. Nous invitons nos lecteurs à constater de visu l'ampleur du désastre.
Cette défiguration du paysage semble faire école. A l'occasion de la rénovation du site de la Samaritaine, l'immeuble en bordure de la rue de Rivoli va être totalement démoli et une façade "création contemporaine", œuvre bien sûr d'un "grand architecte" va rompre l'harmonie jusqu'à présent préservée de la rue de Rivoli.

Nous en avons assez de ces projets, réalisés sans doute par des sommités de l'architecture mondiale, qui ne tiennent absolument pas compte de leur implantation. Je dirais même que certains en apprécient le caractère résolument provocateur et font de cette intrusion anachronique de l'architecture contemporaine une véritable doctrine.
Oui à l'architecture contemporaine mais pas n'importe quoi n'importe où.

Olivier de Monicault

SOUSCRIPTION SERRES D'AUTEUIL

la Coordination pour la sauvegarde du Bois de Boulogne fait un appel aux dons
pour soutenir les recours contentieux engagés : françois.douady@gmail.com - Tél. : 01 42 88 41 04

DES LIVRES

Pour les 140 ans de la Commune de Paris, les libraires affichent un certain nombre d'ouvrages :

LA COMMUNE DE PARIS PAR CEUX QUI L'ONT VECUE

par Laure Godineau, Parigramme, 2010, 264 pages, ill., 27 €

GRIFFONAGES QUOTIDIENS D'UN BOURGEOIS DU QUARTIER LATIN 1869-1871

par Henri Dabot, Mercure de France, 2011, 338 p. (collection Le temps retrouvé) 21 €

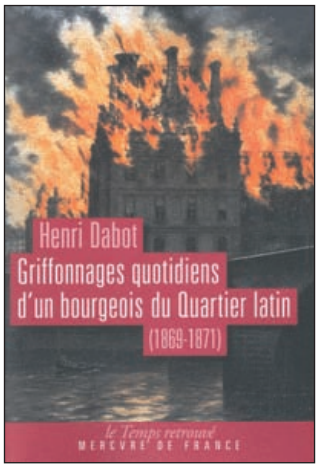

Henri Dabot (1831-1907) était un avocat qui tenait son journal ; il consigna ce qu'il appelait ses griffonnages et nous donne un témoignage précieux sur cette époque mouvementée.

PARIS, LES COURS

par Laurent Loiseau, Ed du Chêne, 2011, 256 p., ill., 14 €

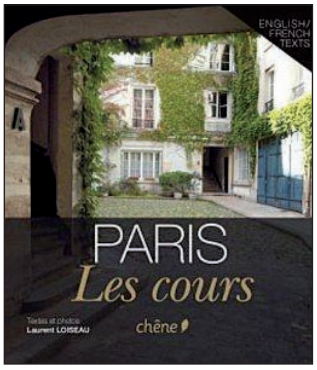

Plus faciles à visiter que les demeures historiques malgré les codes, les nombreuses cours parisiennes ont un charme fou et voilà un guide pour une nouvelle promenade architecturale de printemps…

ROSE

par Tatiana du Rosnay, Héloïse d'Ormesson, 2011, 247 p., 18 €

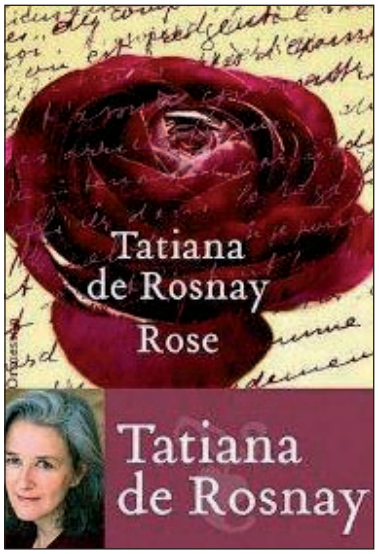

Il s'agit d'une fiction amusante racontant la vie d'une certaine Rose dont la vie est bouleversée par le projet de démolition au temps de Haussmann de sa maison située rue Childebert près de l'église St-Germain-des-Prés.
Hélas ce roman épistolaire à l'eau de rose ne mérite pas tant d'éloges !!

La rue Childebert figure encore en 1858 sur la carte de Paris où la remplace un tronçon du nouveau boulevard St-Germain de Paris et l'espace nouvellement laissé à découvert devant l'église Saint-Germain-des-Prés.

DEMEURES HISTORIQUES

par Laurent Stella, photos de Francis Hammond, Flammarion, 2010, 376 p., 450 ill, (coll. Styles et Design), 80 €

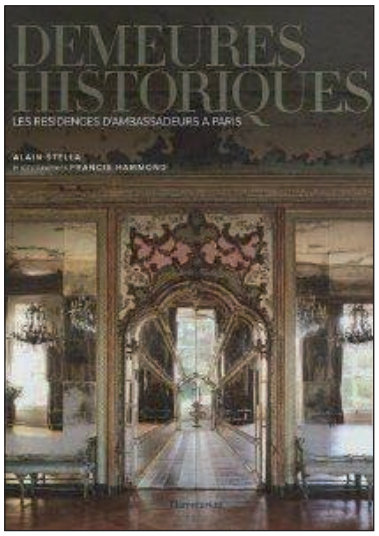

A l'heure où tout le monde s'inquiète du devenir de certains beaux hôtels parisiens il est précieux de disposer de magnifiques photos des résidences d'ambassadeurs qui ne peuvent se visiter que sur rendez-vous privés…
Regardez ces merveilles et peut-être arriverez-vous à en visiter certaines…

EXPOSITIONS

PROMENADES DE PRINTEMPS
Au cours d'une flânerie le long de la Seine, remontez par le Pont des Arts ou le Pont Neuf pour voir ce qui se passe à l'Hôtel de la Monnaie :

PEURS SUR LA VILLE

Une exposition choc avec les photos d'archives de Paris Match qui évoquent la Libération de Paris, Mai 1968, Le terrorisme, des années 80, les émeutes en banlieue…
Les plus spectaculaires sont les photomontages de Patrick Chauvel qui superpose des scènes de guerre sur des lieux connus de la capitale, ce qui crée un véritable choc : ces œuvres cependant ne sont pas dépourvues d'un certain humour noir... pour SOS Paris…
Ainsi la Tour Montparnasse qui part en fumée et la Samaritaine au milieu d'un champ de bataille !!

Musée de la Monnaie de Paris,
11 quai Conti
Tous les jours sauf lundi, de 11h à 18h, jusqu'au 17 avril 2011.

JARDINS ROMANTIQUES FRANÇAIS :
du jardin des Lumières au parc romantique
(1770-1840)

Plus bucolique dans le quartier de la Nouvelle Athènes ! Une exposition rafraîchissante et très riche pour conter l'histoire des parcs parisiens, Bagatelle, Monceau, Neuilly et même le Père Lachaise ….

Musée de la Vie Romantique, 16 rue Chaptal 9e
Tous les jours sauf lundi de10h à 18h jusqu'au 17 juillet 2011.

EXPOSITIONS

La cour jardin du Petit Palais avec sa terrasse à l'heure du déjeuner est un endroit délicieux quand il y a du soleil. Profitez-en pour voir :

JEAN-LOUIS FORAIN : LA COMÉDIE PARISIENNE

J.L. Forain (1852-1931). Ce peintre moins célèbre que Degas ou Manet nés 20 ans plus tôt a un immense talent pour peindre les travers de la bourgeoisie parisienne qu'il détestait. Il nous transporte à l'Opéra, sur les champs de courses, dans les maisons closes…Toute une époque !

Petit Palais, tous les jours sauf lundi de 10h à 18h, jusqu'au 5 juin 2011.

MUSÉE NISSIM DE CAMONDO

Le Parc Monceau mérite aussi une promenade quand il fait beau et c'est l'occasion de découvrir ou revoir l'exceptionnel musée. Il y a un an nous avions signalé (bulletin 76) l'exposition La splendeur des Camondo au Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme ; visiter la demeure que Moise de Camondo, désespéré par la mort de son fils unique Nissim (au combat en 1917), a légué à l'Etat Français en 1935 paraît un prolongement tout naturel.

Cette demeure magnifique construite juste avant 1914 par René Sergent étonne par sa fonctionnalité. C'est le seul témoignage conservé dans son intégralité (il ne manque que les vêtements !) qui permette de comprendre la vie d'un hôtel particulier de la plaine Monceau. Les cuisines sont certainement ce qu'il y a de plus étonnant… Il faut surtout prendre le temps de regarder le film sur l'histoire de la famille Camondo qui est très émouvant.

(Voir l'excellent ouvrage de Marie-Noël de Gary dir., Musée Nissim de Camondo. La demeure d'un collectionneur, Paris, Les Arts décoratifs, 2007).

Hôtel de Camondo,
63 Rue de Monceau 8e
Du mercredi au dimanche de 10h à 17h30.

Marie Claude de Maneville

COTISATION 2011

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Abonnement de 4 € au bulletin d'information compris
A renvoyer à SOS PARIS - 103 rue de Vaugirard - 75006 Paris

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Montant versé : _____ ☐ Renouvellement ou ☐ Nouveau membre

COTISATIONS : Membre bienfaiteur : à partir de 100 €
Cotisation ordinaire : 40 € minimum (dont 4 € d'abonnement au bulletin d'information)
Étudiants, sans-emploi, moins de 25 ans : 10 €

Association reconnue d'intérêt général : en application des articles 200.1 et 200.2 du Code Général des Impôts, 66% de vos versements à SOS PARIS sont déductibles de vos impôts, dans la limite où le total de vos dons annuels à des organismes de ce type n'excède pas 20% de vos revenus imposables. Paiement en ligne possible via Paypal en cliquant sur le bouton « Rejoignez-nous » dans la page d'accueil de notre site web.